

STAGES

Des stages obligatoires d'une durée totale de 4 à 6 semaines sont inclus dans la scolarité.

Ces stages sont consacrés à des activités définies par le référentiel du C.A.P. "Agent de la qualité de l'eau". Une période est en particulier consacrée à la connaissance de l'entreprise.

Ils ont lieu dans des entreprises ou des services de traitement des eaux.

Ils ont pour objectifs:

- d'apprendre à l'élève à travailler en situation professionnelle réelle,
- de se situer dans un processus de production,
- de s'insérer dans une équipe professionnelle,
- d'appréhender l'entreprise dans ses fonctions, ses contraintes, ses structures, son organisation,
- de prendre conscience de l'importance des relations humaines et sociales.

Les périodes déterminées concourent à l'acquisition de compétences indiquées dans le référentiel du diplôme.

Les activités de chaque élève sont définies et suivies par l'équipe pédagogique en collaboration avec les maitres de stage. Elles doivent être suffisamment variées pour permettre à chaque stagiaire, d'appréhender la diversité des fonctions d'un titulaire de C.A.P. "Agent de la qualité de l'eau".

L'évaluation des acquis tient compte de l'avis des maitres de stages et de l'équipe pédagogique.

Une attestation précisant la nature, la durée et les stages sera exigée pour la délivrance du diplôme.